

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 10 mars 2026 à 18 heures 30

Date de la convocation : 03 mars 2026

Date de l'affichage : 03 mars 2026

Présents : 11 **Représenté** : 0 **Membres en exercice** : 12 **Absents** : 1

Présents : Véronique AMALRIC, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ.

Absent : Nicolas GAUBERT.

Secrétaire : Dolorès CARBONELL

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Madame Dolorès Carbonell est désignée secrétaire de séance.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire:

Acceptation de devis :

- Camping : Recherche fuite d'eau au gaz : 2 476 € SAUR
- Camping : Pose d'une conduite en 40 avec reprise de branchements d'eau potable : 8 501,03€ SAUR
- Élagage marronniers (monument aux morts) et abattage d'un peuplier au bord de Cesse : 2 200€ APS
- Achat 30 barrières Héras : 1 508€ Loxam

III – Indemnités de manquement de fonds :

Le conseil municipal a délibéré le 17 décembre 2025 afin de mettre en place l'indemnité de manquement de fonds, sans avoir demandé l'avis du comité social territorial qui est obligatoire.

Il faut donc abroger cette délibération.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IV – Election du Président pour voter le compte financier unique :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le maire doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Monsieur Daniel Martinez, premier adjoint, est désigné Président de séance afin de faire voter le CFU 2025.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

V – Compte financier unique 2025 :

Le CFU est un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figurait soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constitue donc un document plus simple et lisible.

Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2025

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	- 204 481,28	- 632 478,43
Recettes	+ 192 665,32	+ 745 353,04
Solde d'exécution	- 11 815,96	+ 112 874,61
Excédent/déficit antérieur reporté	- 59 417,86	+ 911 506,69
Résultat cumulé	- 71 233,82	+ 1 024 381,30

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance et quitte la salle.

Monsieur Daniel Martinez, premier adjoint, est désigné Président de séance. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil approuve le compte financier unique 2025 du budget principal.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VI – Affectation du résultat 2025 au budget 2026 :

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2025

Le résultat cumulé de l'exercice est de + 1 024 381,30 €

Madame le Maire propose d'affecter ce résultat ainsi :

- Part affectée à la couverture du besoin de financement (cpte 1068) – 71 233,82 €
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) + 953 147,48 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil adopte l'affectation des résultats 2025 du budget principal comme présenté ci-dessus.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

Vii – SIVU du Sud Minervois : convention d’avance remboursable :

Par courrier daté du 24 janvier 2025, Monsieur le Président du SIVU du Sud-Minervois sollicite les 11 communes adhérentes au SIVU afin d’obtenir une avance sur participation des communes volontaires sous forme de convention d’avance remboursable ;

Attendu que la commune dispose d’une disponibilité de trésorerie et qu’elle est adhérente au SIVU du Sud-Minervois ;

Attendu que le SGC de Narbonne a confirmé la possibilité pour chaque commune adhérente au SIVU du Sud-Minervois d’octroyer une avance remboursable si cette avance fait l’objet d’une convention d’avance remboursable in fine avec droit de reprise ;

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIVU du Sud-Minervois en date du 5 février 2025 ;

Vu le projet de convention présenté lors du Comité Syndical du SIVU du Sud-Minervois et validé par ce dernier ; Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le versement d’une avance remboursable sur la participation de la commune au SIVU du Sud-Minervois pour un montant de trente mille euros.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VIII – Participation au CFA de St Flour :

Madame le Maire donne lecture d’un courrier reçu du CFA de Saint Flour qui accompagnent les jeunes de la 4^{ème} au BTS en proposant des formations aux métiers du cheval et de l’agriculture, et aux métiers de l’animation et service à la personne, par alternance, afin de leur permettre de se former professionnellement et de mieux appréhender le monde qui les entoure.

Cet établissement sollicite les communes de résidence des apprenants pour une subvention afin de leur permettre le financement des projets annuels de ces derniers.

Cet établissement accueille une élève de Mirepeïsset.

Madame le Maire propose au conseil municipal de lui octroyer une subvention de 75 €.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IX – Divers :

- Lecture d’un courrier reçu du conseil départemental pour abondement au fonds de solidarité pour le logement (FSL).
Aide financière reçue pour les Mirepeïssetois éprouvant des difficultés financières 327€ (énergie, eau), le conseil ne donnera pas de suite à ce courrier.
- Dimanche 15 mars : planning des permanences de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.
- Commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d’Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, jeudi 19 Mars à 18h au cimetière, 18h15 au monument aux morts.
- Inondation du 18 au 20 janvier 2026 : reconnaissance de catastrophe naturelle
- Tempête Nils du jeudi 12 février 2026
- Travaux de voirie, chemin de l’Affenal, début avril (2 semaines).
- Repas des Aînés : 86 personnes.
- Nouveaux horaires déchèterie pour la période estivale du 1^{er} janvier au 31 août : 7h-12h et 13-15h.

Clôture de la séance à 20h30.

Signatures

Fabienne Martinage, Maire et Présidente de séance :

Dolorès Carbonell, Secrétaire de séance :